

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2006

LOI DE PROGRAMME POUR LA RECHERCHE - (n° 2784 rectifié)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

SOUS-AMENDEMENT

N° 393

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 17 de M. Fourgous

APRÈS L'ARTICLE 15

Supprimer les III et IV de cet amendement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.